



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_174_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat avec les Affiches de Grenoble et du Dauphiné pour l'adhésion à la plateforme
de dématérialisation « Marchés Sécurisés »**

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif au seuil permettant de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant ;

Considérant la volonté de munir les services d'outils efficaces et pertinents pour les accompagner au mieux dans leurs missions ;

Considérant que ce contrat se substituera au contrat signé avec la Société ATLINE en date du 28 octobre 2024 pour l'utilisation du profil acheteur Marchés Sécurisés, au 1^{er} janvier 2026 ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, domiciliée 6, Avenue de l'Europe 38029 CS 10006 GRENOBLE Cedex 2, un contrat pour l'adhésion au profil acheteur « Marchés Sécurisés » permettant la configuration et l'hébergement d'un espace privé (Profil Acheteur) au nom de la collectivité, avec un accès à toutes les fonctionnalités nécessaires à la gestion des consultations marchés de la collectivité.

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026. Il prendra donc fin au plus tard le 31/12/2029.

Le coût de l'adhésion s'élève à 150 € HT pour 4 ans.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative

Fait à Vif

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*